

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 13925 Numéro SIREN : 820 704 310 Nom ou dénomination : A.N.J. FROID CLIM

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 39039



20220390392017

DATE DEPOT : 26/04/2022

N° DE DEPOT : 39039

N° GESTION : 2016B13925

N° SIREN : 820704310

DENOMINATION : A.N.J. FROID CLIM

ADRESSE : 9-11 rue Vintimile 75009 Paris

MILLESIME : 2017

27 AVR. 2022

Sous le N° :

39039

MB

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

au Capital de 1900€uros

siège social : 9 RUE DE VINTIMILLE

75009-PARIS

820 704 310 R.C.S. PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2018

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
ET LE 15 JUIN,
A ONZE HEURES**

LE SOUSSIGNE

Monsieur MITANGA *Alain* associé unique et président de la société A.N.J. FROID CLIM société par actions simplifiée au capital de 1900,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 820 704 310, et dont le siège social est situé aux 9, rue de Vintimille, (75009) Paris.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2017,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- l'affectation du résultat ;
- Quitus au président

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et se soldant par un bénéfice de 19 599,00 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 559,00 €, de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale soit 980 €
- au compte report à nouveau soit : 18 619 €

Troisième décision :

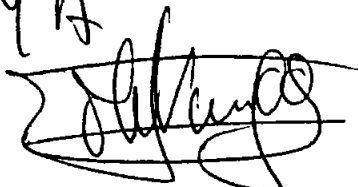
L'associé unique constate qu'il n'a été conclu ou exécuté avec la société, au cours de l'exercice écoulé, aucune convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième décision :

L'associé unique accorde au président de la SASU A.N.J FROID CLIM quitus pour sa gestion

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

MA


A.N.J FROID CLIM SASU au capital de 1 900,00 €
Siège social : 9 RUE VINTIMILLE
75009 PARIS
RCS PARIS 820 704 310

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 JUIN 2018
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

Paris
Le 30 mai 2018

Le soussigné Monsieur MITANGA Alain, président et associé unique de la société A.N.J FROID CLIM immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro, 820 704 310 a en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017, établi le présent rapport de gestion, Conformément à l'article L. 232-1 du Code du commerce.

Les comptes annuels soumis à l'approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Activité de la société au cours de l'exercice

La société exerce l'activité de travaux d'installations thermiques.
Il s'agit du premier exercice allant du 01/06/ 2016 au 31/12/2017

Chiffre d'affaires et résultat de l'exercice :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 141.081, 00 H.T
Le résultat d'exploitation s'élève à 19 599 ,00 € H.T.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Pour l'exercice à venir, nous prévoyons une augmentation de notre chiffre d'affaires de l'ordre de 5%

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31/12/2017 date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Proposition d'affectation du résultat :

Le bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31/12/2017 font apparaître un résultat Positif de 19 599,00 €

le résultat sera affecté de la manière suivante :

- à la réserve légale à hauteur de 980,00 €
- au report à nouveau à hauteur de 18 619,00 €

- Dépenses non déductibles fiscalement :

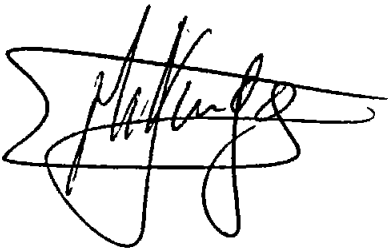
Conformément aux dispositions des articles 39-4 du Code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

- Prises de participations en cours de l'exercice :

La société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice, dans le capital d'une autre.

M. MITANGA Alain

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mitanga', with a large, stylized flourish extending from the bottom left.

certia

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*19

2018

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire

(art 225 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tribune de droit du service

Exercice ouvert le	01/06/2016	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
9 RUE DE VINTIMILLE	
75009 PARIS 9	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	19 599	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon la cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☒		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA ☐Viseur conventionné : ☐

audicom consulting

90 RUE VERON

34-36 RUE Charles DE GAULLE

94140 ALFORTVILLE

0652153100

Identité du déclarant:

Date: 06/10/2018 Lieu: PARIS 9

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : MITANGA

Qualité du déclarant : PRESIDENT

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2018		
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065						ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR		
Formulaires obligatoires Jury 222 du Code général des impôts						Si déposé néant, cochez la case : ☒ X		
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b				
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾				MVLt réalisée au cours de l'exercice				
				MVLt restant à reporter				

Désignation de l'entreprise <u>A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310</u>										Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>19</u>										Durée de l'exercice précédent* <u> </u>	
										Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilitisations corporelles*		028	2 750	030	550		2 200			
	Immobilitisations financières* (1)		040	1 270	042			1 270			
	Total I (5)		044	4 020	048	550		3 470			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises*		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	18 352	070		18 352				
		Autres* (3)	072	4 894	074		4 894				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	15 343	086		15 343				
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Total II		096	38 589	098		38 589				
	Total général (I + II)		110	42 609	112	550	42 059				
PASSIF											
										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				1 900				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136				16 709				
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				18 609				
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				1 751				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				13 744				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 466			7 955				
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176				23 450					
Total général (I + II + III)		180				42 059					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 020			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	318
				Exercice N clos le 31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue	Biens	dont exon et livraisons intracommunautaires	215	
		Services *		217	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	141 081
	Production immobilisée *			222	
	Subventions d'exploitations reçues			224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			226	
				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	141 081
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	84 867
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	35 202
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE) *		243	250
	Rémunérations du personnel *			244	250
Charges sociales (cf. renvoi 380)			250		
Dotations aux amortissements *			252		
Dotations aux provisions			254	550	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		255		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		256		
Total des charges d'exploitation (II)				264	120 869
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	20 212
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	302
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		311
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies I))		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 889
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (1 + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	16 709
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	16 709
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 889
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	327	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	329	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Dont divers				
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1
				Déficit col. 2	19 599
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370
				Déficit col. 2	19 599



N° 10958 * 20

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2018

Adapté par la Direction de l'Évaluation
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 902 A du
A des du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 750	442		444		446	2 750				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	2 750	492		494		496	2 750				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	550	534		536	550				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572	550	574		576	550				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
					19 %	15 % ou 12,8 % (1)	0 %						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations			590	593	595				
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)					591								
TOTAL					596	598	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210^{ter} et 238 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310</u>								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775							
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
					2					
					3					
					4					
					5					
					6					
					7					
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995		
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996		
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129		
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800		
VI DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11483 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/06/2016 et clos le: 31/12/2017		Données en nombre de mois 19	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	141 081	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	141 081	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	84 867	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	25 750	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois	146	9 452	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	18 982	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	139 051	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	2 030	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

SI vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	160
Date de cessation		

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



N° 11622 *

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2018

ADAPTE PAR LE TITRE D'ALLOCATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MONSIEUR Nom complet : MITANGA

Nom marital : % de détention : 100 Nb de parts ou actions : 100

Naissance : Date : 19/08/1975 N° Département : 99 Commune : KINSHASA Pays : CD

Adresse : 16 AVENUE HÉLÈNE BOUCHER

60110 MERU

Titre (2) : Nom complet :

Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :

Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTINUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, inscrire un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252*04



DGFIP N° 2069-RCI-SD 2018

Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.frFormulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/06/2016 au 31/12/2017 ou Année :			
Dénomination de l'entreprise : A N J FROID CLIM			Néant ☐
SIREN de l'entreprise	SIREN : 820704310	PME au sens communautaire	Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case	
Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :		
	SIREN de la société déclarante		
	Dénomination de la société mère :		
	SIREN de la société mère		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (I)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [(ligne 3 x 6 % ²) + [ligne 4 x 9 % ²]] x 10/90 + ligne 5) - (exercices 2016 ou 2018: utilisez le taux de 6% au lieu de 7%).			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail		3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail		4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A N J FROID CLIM - SIREN : 820704310

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2018

Local

Référence du local	7510901438004322B1201822
Invariant du local	751090143800
Adresse du local	0009 RUE DE VINTIMILLE Lot 4 - Bâtiment A, étage 00, entrée 02 75009 PARIS 09
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	JOMARD CHRISTIANE
SIREN du propriétaire du local	

Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	6 000
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	